



Fiche-action 3

**CPER 2021/2027
Département de Tarn et
Garonne**

**Création d'un parcours de
randonnée nautique et d'un
bassin d'eaux-vives à Malause**

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

EDF, en association avec l'État et ses opérateurs (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Office français de la biodiversité), réalise actuellement des travaux tendant à la création d'un ouvrage de montaison des poissons au barrage de Malause, pour un coût de 7,8M€ HT.

Il est prévu dans un second temps de procéder à la renaturation du tronçon court-circuité (TCC) situé en aval du barrage et à l'aménagement des seuils qui le jalonnent pour faciliter leur franchissement par les espèces piscicoles.

A la demande de la Fédération Française de canoë-kayak (FFCK) et du Conseil départemental, une nouvelle réflexion s'est ouverte sur cette opération courant 2020.

Ces échanges ont donné lieu à l'élaboration d'un protocole en cours de signature par l'Etat dans ses différentes composantes (Préfecture, OFB, Agence de l'eau), le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, la Fédération française de canoë-kayak et la Fédération départementale de pêche. Ce document formalise l'accord des parties pour l'enrichissement de la phase 2 du projet d'une dimension sportive, fondée plus particulièrement sur le développement des sports de pagaie.

Objectifs stratégiques

- Développer la pratique tant sportive que loisirs des sports de pagaie dans l'Ouest du Département grâce à l'ouverture d'un nouveau parcours d'itinérance nautique et l'implantation d'un équipement pour l'entraînement de type stade d'eau vive.

- Renforcer l'attractivité touristique du secteur, en proposant au public une activité complémentaire de l'offre culturelle, sportives et de loisirs existante à proximité (sites de Moissac et d'Auvillar, base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas-de-la-Grave, golf club d'Espalais...).

DESCRIPTIF OPERATIONNEL DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

Un consensus s'est formé entre les partenaires en faveur du scénario suivant :

- A l'horizon 2024, en sus de la continuité piscicole et de la renaturation du TCC,

aménagement d'un dispositif de portage pour contourner le barrage de Malause et de glissières à canoës-kayak sur les seuils situés à son aval. Il s'agit d'assurer la continuité de navigation permettant l'émergence d'un parcours de randonnée nautique dans un secteur renaturé et revalorisé (environ 7km).

- A l'horizon 2024 également, construction d'un stade d'eau vive en rive gauche de la Garonne au niveau d'un des seuils du TCC.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Maître d'ouvrage : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE / EDF

Coût estimatif : 7 750 000 € HT

- aménagement du TCC et de ses seuils: 3,75M€ HT
- stade d'eau vive: 4M€ HT.

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : étude de faisabilité et d'opportunité d'un dispositif type parcours d'eau vive localisé au niveau d'un seuil du TCC conduite par le Conseil départemental de Tarn et Garonne et réalisée par la FFCK (en cours, coût: 30 000€ TTC)
- 2022: étude globale d'EDF sur la continuité piscicole sur le TCC, intégrant l'examen de la faisabilité et de l'intérêt d'une continuité de navigation
- 2023: conception des programmes techniques.
- 2024: début des travaux

Partenariat technique : EDF, FFCK, Conseil départemental

Partenariat financier : EDF, Etat, Région, Conseil départemental